



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2025-205**

**PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2025**

# Sommaire

## **SGAR /**

R75-2025-09-23-00008 - arrêté portant designation du délégué territorial  
adjoint de l'Agence du service civique et délégation de signature à M José  
Bernard Fuentes (2 pages)

Page 3

SGAR

R75-2025-09-23-00008

arrêté portant designation du délégué territorial  
adjoint de l'Agence du service civique et délégation  
de signature à M José Bernard Fuentes

**ARRÊTÉ du 23 SEP. 2025**

**portant désignation du délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique et délégation de signature à Monsieur José Bernard FUENTES,**

**Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine par intérim pour les attributions relevant de l'Agence du service civique en Nouvelle-Aquitaine**

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,  
Préfet de la Gironde  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code du service national, et notamment les dispositions de l'article des articles L 1\_20-1 à 1. 120- 36 et R 120-9 ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi 11° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 11° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret 11° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté de la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, du 16 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale

4b, esplanade Charles de Gaulle  
33000 Bordeaux  
Tél : 05 56 90 60 60  
[www.prefectures-regions.gouv.fr](http://www.prefectures-regions.gouv.fr)

académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine :

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 8 mars 2021 nommant Monsieur Mathias LAMARQUE délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Nouvelle-Aquitaine à compter du 8 mars 2021 ;

Vu l'arrêté du 11 août 2025 nommant Monsieur Mathias LAMARQUE dans l'emploi d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche à compter du 1er septembre 2025 ;

Vu l'arrêté du 28 août 2025 portant intérim du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Nouvelle Aquitaine et chargeant M. José Bernard FUENTES de cet intérim à compter du 1er septembre 2025 ;

Vu l'instruction n° ASC-2010-01 du 24 juin 2010 du président de l'Agence du service civique ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur José Bernard FUENTES , chargé de l'intérim du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine, est désigné en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique au titre de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur José Bernard FUENTES délégué territorial adjoint de l' Agence du service civique au titre de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du délégué territorial, tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service civique en région Nouvelle Aquitaine.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine, délégué territorial adjoint au titre de l'agence du service civique de la région Nouvelle-Aquitaine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de l'Agence du service civique et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le

23 SEP. 2025

Le préfet de région,

Étienne GUYOT

